



Directive européenne : tour d'Europe de ses effets au regard des législations des différents Etats

Rubrique : actualités - Date : vendredi 6 décembre 2002

Le Monde qui revient sur la directive européenne interdisant la publicité du tabac dans la presse, à la radio, sur internet et prohibant le parrainage de manifestations ayant un « effet transfrontalier » fait un tour d'Europe des effets de cette directive au regard des législations des différents Etats. Ainsi en France « ce texte n'aura pas grande implication » en raison d'une « législation très restrictive ». En revanche en Europe centrale il est « considéré comme une menace économique par la presse écrite » mais ce sont les restrictions sur le parrainage qui « inquiètent le plus » car selon une journaliste « les producteurs de cigarettes étaient parmi les sponsors les plus actifs ». En Grande Bretagne la publicité sur le tabac est interdite à la télévision et à la radio depuis 1965, et à partir du 14 février 2003 elle devrait être interdite dans la presse écrite au cinéma et sur internet. Le mécénat d'événements sportifs devrait pour sa part être prohibé au second semestre 2003. Toutefois les événements sportifs étrangers retransmis sur les chaînes, bénéficiaient d'une dérogation jusqu'en 2006, leur calendrier devra donc « être revu » et la restriction appliquée le 31 juillet 2005 « au grand dam des organisateurs de compétitions automobiles ». En Allemagne, le gouvernement qui « assume son opposition à toute forme de restriction risquant d'entraver l'activité des fabricants de tabac » et qui « estime que Bruxelles n'a pas autorité pour prendre une telle décision » envisage de « porter plainte auprès de la Cour européenne de justice ». D'après le Monde le manque à gagner serait de 50 millions d'euros par an pour les magazines soit 1% de leurs ressources publicitaires et les éditeurs craignent que la « décision fasse tâche d'huile » entraînant de surcroît l'interdiction pour d'autres produits (alcool, sucreries).